

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** Démoulant concentré

· **Code du produit** 9279

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU11 Fabrication de produits en caoutchouc

SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

· **Catégorie du produit**

PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

· **Catégorie du procédé**

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· **Emploi de la substance / de la préparation** Agents de démoulage

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

KECK-CHIMIE

Zone-Industrielle B.P.6

F-67340 Ingwiller

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit

e-mail: sdb@keck-chemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV

" = la Réglementation sur les Produits dangereux

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Démoulant concentré

(suite de la page 1)

- **Phrases S:**
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

	polydiméthylsiloxane, modifiée	25 - 50%
	polyglycol ☒ Xi R36/38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	< 2,5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ☒ Xn R22; ☒ Xi R38-41; ☒ Xi R43; ☒ N R50 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	< 0,1%

- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:

polyglycol	☒ Xi R36/38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	< 2,5%
------------	--	--------

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
Éloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Aucune mesure particulière n'est requise.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir
Never give anything by mouth to an unconscious person.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Troubles gastro - intestinaux
Manifestations allergiques
- **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter la peau et la muqueuse avec des antihistaminiques et des corticoïdes

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Démoulant concentré

(suite de la page 2)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Poudre d'extinction.

Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

hydrogène

hydrocarbures

aldéhydes

dioxyde de silicium

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Porter un vêtement personnel de protection

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

For large amounts: Pump off product.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

· 6.4 Référence à d'autres sections

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Démoulant concentré

(suite de la page 3)

- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
- Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 - Prévoir une cuve au sol sans écoulement
 - Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :**
 - Ne pas stocker avec les aliments
 - Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - Protéger contre le gel.
 - Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5 - 30 °C
- **Classe de stockage :** 12 (non-flammable liquids)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
 - Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
 - Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications complémentaires :**
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - <http://www.sehsc.com/science.asp>
 - Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Protection respiratoire :**
 - Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 - Filtre A/P2.
 - Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.
- **Protection des mains :**
 - Gants de protection.
 - Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
 - Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
 - Butylcaoutchouc

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Démoulant concentré

(suite de la page 4)

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : blanc

· **Odeur :** légère

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Modification d'état**

Point de fusion : ~ 0 °C

Point d'ébullition : 100 °C

· **Point d'éclair :** non applicable

· **Température d'inflammation :** non applicable

· **Température de décomposition :** Non déterminé.

· **Auto-inflammation :** Non déterminé.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion :**

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa

· **Densité à 20 °C:** 1 g/cm³

· **Densité relative.** Non déterminé.

· **Densité de vapeur.** Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : entièrement miscible

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.

· **Viscosité :**

dynamique : Non déterminé.

cinématique à 20 °C: 11 s (DIN 53211/4)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Démoulant concentré

(suite de la page 5)

· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
eau :	72,5 %
· Teneur en substances solides :	26,8 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Protéger contre le gel.
Peut se décomposer lentement en cas de réchauffement local au - dessus de 150 °C
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
alcalis
Acides
alcools
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Possibilité de fission de petites quantités d'aldéhyde formique

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **des yeux :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Sensibilisation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **mutagénicité des cellules germinales** Pas de données disponibles sur les propriétés mutagènes.
- **cancérogénicité** Pas de données disponibles pour un effet cancérogène.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**
contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit **Démoulant concentré**

(suite de la page 6)

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Aucune disposition sur les eaux usées.

· **Code déchet :**

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

· **Emballages non nettoyés :**· **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR, ADN, IMDG, IATA**· **Classe** néant· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** néant· **14.5 Dangers pour l'environnement:**· **Polluant marin :** Non· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.· **Indications complémentaires de transport :**· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)** -· **Catégorie de transport** -· **Code de restriction en tunnels** -· **"Règlement type" de l'ONU:** -

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **Marquage selon les directives CEE :**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV

" = la Réglementation sur les Produits dangereux

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Démoulant concentré

(suite de la page 7)

- **Phrases S :**
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire
- **Contact :**
Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
bw: bodyweight
Langz., Langzeit: chronic exposure,
akut: acute (exposure)
lokal: local effects
system., systemisch: systemic effects
PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet
LC₅₀: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing
LD₅₀: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing
LD₀: lethal concentration for 0 percent
LD₀: lethal dose for 0 percent
nb / n.b. : not determined
theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxygen demand
AOX: adsorbable organically bound halogens
TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)
Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)
Langz., Langzeit: Long-term exposure
akut: Acute / short-term exposure
systemisch: systemic
lokal: local
n.a.: non applicable
(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published
Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water
n.v.: not available
Susp.: suspension
H: le produit est résorbant par la peau
Algentoxizität: toxicity for algae
Bakterientoxizität: toxicity for bacteria
Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia
Fischttoxizität: toxicity for fishes
DOC: dissolved organic carbon

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Démoulant concentré

(suite de la page 8)

*Halbwertszeit: half-life**DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization**EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)**OECD: OCDE Ligne directrice**dry weight, dry matter = matière sèche**pos. : positif**neg. : négatif**inh., inhal. : par inhalation**NOEC (No Observed Effect Concentration),**NOEL (No Observed Effect Level),**NOAEL (No Observed Adverse Effect Level): dose sans effet toxique observable.**NOELR (no-observed-effect-loading rate)**ATE (Acute Toxicity Estimates)**Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2**Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2**** Données modifiées par rapport à la version précédente**